

Séance du lundi 2 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre à 20H00, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

Étaient présents : Alain SAVOIE, Guy DEKERVEL, Isabelle MARÉCHAL, Thierry DAMBRIN, Ulrich CUVILLIER, Geneviève DUVAUCHELLE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Claude RÉMY, Delphine STRUZIK, Émilien TAVERNIER,

Étaient représentés : Arnaud BRICOUT qui donne pouvoir à Julien MLYNARCZYK, Isabelle DECREQUY qui donne pouvoir à Ulrich CUVILLIER, François ESSIQUE qui donne pouvoir à Guy DEKERVEL,

Étaient absents : Jean-Philippe DE OLIVEIRA,

Secrétaire de séance : Colette PETIT

M. le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- La demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux rue de Cayeux
- La DM n°3

Une remarque est formulée par rapport au compte-rendu du 21/10/2024, M. Ulrich CUVILLIER demande une correction. Il souhaite que l'on indique qu'il s'est abstenu au point 9 de l'ordre du jour, en ce qui concerne la subvention aux « Sixties ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2024.

ORDRE DU JOUR

1. Régularisation de la mise en place du temps partiel

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 novembre 2024, concernant la mise en place du temps partiel de droit et sur autorisation au sein de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'instauration du travail à temps partiel d droit ou sur autorisation.

2. Approbation du rapport d'assainissement collectif de l'année 2023

Après lecture du rapport, une observation a été émise. Pour 2025, il y aura un changement de prestataire, VEOLIA a en effet remporté l'appel d'offre. Le tarif a augmenté en 2024 ; il est passé de 1.17 €/m³ à 1.29 €/m³.

Au niveau local, non-conformité de la station d'épuration d'après la police de l'eau (application des normes européennes), car il s'agit d'un réseau unitaire (eaux usagées et eaux de pluie).

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement 2023 de la Communauté de Communes du Val de Somme.

3. Départ d'une secrétaire de Mairie

Suite au départ en retraite d'une employée communale en poste depuis 30 ans, une prime exceptionnelle de 600 € est proposée au vote. Un pot de départ, où tous les élus sont conviés, sera organisé le 18 décembre 2024.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une prime d'un montant de 600.00 € à cette employée.

4. Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) dans la fonction publique

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Le décret n°2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

L'article L452-43 du Code Général de la Fonction Publique prévoit également que « *les centres de gestion mettent en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article L135-6 du Code Général de la Fonction Publique* ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Somme (CDG80) propose donc une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du CDG80 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Les collectivités et établissements publics qui le demandent peuvent adhérer à ce dispositif. Cette adhésion permet à la collectivité, sans surcoût, de disposer d'une plateforme de signalement et d'un accompagnement. Si une intervention est nécessaire alors un devis sera proposé à la Commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la convention d'adhésion au Centre de Gestion de la Somme (CDG80) relative au dispositif susvisé et de mandater Monsieur le Maire aux fins de signer tous actes et correspondances relatifs à ce dossier.

5. Avenant à la convention de télétransmission des actes budgétaires (CFU)

En prévision de la généralisation du compte financier unique (CFU), à noter que la commune y est passée à titre expérimental depuis l'exercice 2022, le service de contrôle de légalité de la Préfecture demande qu'un avenant soit ajouté à la convention initiale de télétransmission des actes budgétaires.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de valider l'avenant à la convention de télétransmission et autorise M. le Maire à signer tous actes et correspondances relatifs à cette affaire.

6. Approbation du bilan d'activités 2023 de la CCVS

A la lecture du bilan d'activités de la communauté de communes du Val de Somme, quelques remarques sont formulées.

La CCVS a réduit de 4% le tonnage des ordures ménagères mais ce n'est pas suffisant et les coûts de traitement ont explosé. Les déchetteries proposent de plus en plus de possibilité de recyclage ou de ré-emploi, notamment pour les menuiseries.

Le composteur collectif de la Place est arrivé à saturation et la commune recherche des volontaires pour s'en occuper.

Le problème du manque de bacs de recyclage (poubelle jaune) à la salle des Fêtes a été évoqué.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le bilan de la communauté de communes du Val de Somme 2023.

7. Ouverture d'une ligne de crédit en investissement pour 2025

Pour mémoire, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget de l'exercice 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

8. Achat de tuiles de récupération et du surplus des cailloux du boulodrome

Lors du démontage de la maison sise 7 rue Ferrières, les tuiles seront démontées et récupérées par M. Thierry DAMBRIN en échange de la somme de 350 €. Ce prix a été calculé par rapport à diverses offres de lots de tuiles d'occasion moins le coût du démontage proposé dans le devis de démolition.

Le conseil municipal accepte, à la majorité (*abstention de Julien MLYNARCZYK*) de vendre à M. Thierry DAMBRIN le lot de tuiles à 350 € TTC.

M. Thierry DAMBRIN ne participe pas au vote.

Lors de la réfection du boulodrome de la Place, deux camions de gravier ont été livrés. M. Guy DEKERVEL s'est proposé pour racheter le surplus, soit 2 880 kg. Le tarif a été calculé d'après la facture d'un camion de 30 000 kg et arrondi à l'euro supérieur, soit 166 €.

Le conseil municipal accepte, à la majorité (*abstention de Julien MLYNARCZYK*) de vendre à M. Guy DEKERVEL le surplus de gravier à 166 € TTC.

M. Guy DEKERVEL ne participe pas au vote.

9. Remboursement du champagne lors du repas des Sixties

A l'occasion du repas des aînés organisé par l'Association « Les Sixties » qui a réuni une centaine de personnes, il est de tradition que la commune offre le champagne aux convives présents, à concurrence de 24 bouteilles pour un coût de 372.00 €.

Le conseil municipal décide, par 12 voix POUR (*Claude RÉMY et Ulrich CUVILLIER ne participant pas au vote*) d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 372.00 € à l'association « Les Sixties » pour la prise en charge de 24 bouteilles de champagne.

Claude REMY demande la parole pour expliquer : « depuis avril 2024, il n'y a plus de bureau au sein de l'association « Les Sixties », faute de candidature. Il a donc été décidé de dissoudre cette association pour carence au 31/12/2024. J'ai été nommé liquidateur pour mener à bien les actions prévues jusqu'au 31 décembre. L'actif de l'association sera reversé au Comité des Fêtes ; celui-ci créera une section spécifique « Aînés » pour respecter l'accord avec l'assemblée générale des « sixties », à savoir « l'actif dévolu doit être utilisé exclusivement au bénéfice des aînés ». La section « aînés » sera sous la responsabilité de M. le Maire afin de garantir la conservation des différentes manifestations au bénéfice de nos aînés (repas, goûters, réderie). »

10. Signalétique

Ce projet a été initié en 2021 et faisait partie des promesses électorales. La commission s'est réunie le 27/12/2024 pour finaliser ce projet et étudier les devis.

Deux devis ont été présentés avec des matériaux équivalents :

- La société SIGNATURE pour un montant de 20 040 €
- La société SIGNAUX GIROD pour 25 759 €

Le conseil municipal accepte, à la majorité (1 voix CONTRE, Ulrich CUVILLIER, 12 voix POUR, 1 abstention, Emilien TAVERNIER) de confier ce projet à la société SIGNATURE pour un montant TTC de 20 040 €

M. Ulrich CUVILLIER s'oppose à ce projet en raison de son coût très élevé et préfèrerait consacrer cet argent à d'autres projets.

Une demande de subvention va être déposée auprès du Département pour une participation de 40% du montant Hors Taxes du projet. Le plan de financement de cette opération est donc :

- Département : 40% de 16 700.28 € soit 6 680.00 €
- Commune : 60% du montant HT + la TVA soit 13 360.34 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté pour la signalétique et autorise M. le Maire à signer tous actes et correspondances relatifs à cette affaire.

11. Modification de la délibération pour la vente du terrain Handschutter

Les communes étant maintenant assujetties à la TVA lors de la vente d'un terrain constructible même non viabilisé, une nouvelle négociation a eu lieu avec les futurs acquéreurs.

Il convient donc d'annuler la délibération n°39/2024 du 2 septembre 2024 et de la remplacer par cette nouvelle proposition :

- Au lieu de 60.00 €/m² sans taxe de la première délibération, il est proposé 55.00 €/m² plus la TVA à 20% (66.00 € TTC/m²)

Pour l'ensemble de la parcelle de 543 m² environ, le prix s'élève à 35 838 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler la délibération n°39/2024 et autorise la vente du terrain rue Ferrières à M. et Mme HANDSCHUTTER pour un montant TTC de 66.00 €/m², soit 35 838.00 € pour la parcelle et autorise M. le Maire à signer tous actes et correspondances relatifs à cette affaire.

12. Travaux du cimetière

Les travaux au cimetière se poursuivent et l'entreprise CARON remet en état neuf caveaux afin que la commune puisse les revendre ultérieurement.

Le montant de cette remise en état s'élève à 15 221.77 €.

Les caveaux seront revendus après l'étude des tarifs à appliquer.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le mandatement de la facture à la société CARON pour un montant de 15 221.77 € TTC.

13. Demande de subvention auprès de la C CVS (fond de concours)

Pour les différents travaux de la rue de Cayeux (nouveau transformateur, élimination de la cabine haute et enfouissement des réseaux) menés par la FDE80, la commune peut demander un fond de concours d'une valeur de 30 % du reste à charge de la commune. Le reste à charge de la commune étant de 68 602.00 €, la participation de la CCVS est estimée à 20 580.00 €.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté pour l'enfouissement des réseaux rue de Cayeux et autorise M. le Maire à signer tous actes et correspondances relatifs à cette affaire.

14. DM n°3

Afin de mandater les dernières factures en investissement, il convient de transférer certains montants d'un chapitre à l'autre. Ces écritures comptables ne modifient en rien le budget initial global.

Les écritures demandées sont :

- Compte 204182 : + 8 000 €
- Compte 2131 : + 30 000 €
- Compte 2152 : - 38 000 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la DM n°3 telle que présentée.

15. Informations et questions diverses

- L'« opération carbone » du vendredi 29 novembre 2024 est une réussite. Les enfants des écoles ont participé avec enthousiasme à la plantation des 15 poiriers offerts par le Territoire d'Énergie 80. Merci au personnel communal pour la préparation. Une pose de pancartes est prévue ultérieurement pour immortaliser l'instant des actions faites avec les écoles, pérenniser l'opération et sera jumelée avec l'inauguration de la fresque sur le transformateur, rue de la gare, afin de convier le président du **TE 80** (Territoire d'Énergie Somme) / anciennement FDE – Fédération Départementale de l'Énergie Somme).

- La commission « communication » se réunira le mercredi 4 décembre à 19H pour finaliser différents projets (pancartes, nom des écoles, guide d'accueil, ...)

- Le diagnostic d'une partie des arbres de la commune a été réalisée pour évaluer leur dangerosité. Dans le compte-rendu provisoire, sur les 33 arbres étudiés, 6 sont à surveiller ou tailler (branches mortes) et 2 sont à abattre car dangereux. Il est à noter que deux arbres, dans le chemin des arbres tout blancs, présentent une suspicion d'empoisonnement à surveiller.

- une nacelle a été réservée pour l'installation des guirlandes de Noël cette semaine.

- un nouveau défibrillateur a été installé en extérieur sur les vestiaires du stade et une étude est demandée pour installer en extérieur celui de la salle de Fêtes.

- Le tableau des avantages en nature basé sur l'occupation des salles en 2023 que la commune octroie aux associations, a été présenté en réunion et sera affiné par la commission pour la période 2024. L'objectif est d'afficher les charges financières supportées par la commune pour permettre aux associations de fonctionner.

- Le stationnement près de l'école pose problème à cause des nombreuses incivilités et rend dangereux les sorties d'école pour les élèves. Le traçage des emplacements de parking (dont

les places pour les personnes en situation de handicap) et des passages pour piétons seront revus au printemps dans toute la commune.

-Un devis a été demandé pour la réfection des trottoirs dans le lotissement Alexandre Gruit qui sont déformés par les racines des arbres.

Dates à retenir :

- 14 décembre : remise des colis et goûter des aînés des Sixties
- 20 décembre : remise des cadeaux par le Père Noël en classe
- 5 janvier 2025 : vœux du Maire à la Salle des Fêtes

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 27 janvier 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

